

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRAINOU

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 045-214503278-20240527-42-DE



SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 MAI 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : ..... 16

Présents : ..... 13

Votants : ..... 15

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le 27 mai à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous  
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 16 mai 2024

**Étaient présents :** PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, RENIMEL Isabelle,  
MARTINEZ Guillaume, ETIENNE Christelle, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT  
Laurent, GALLIER François, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse,  
MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy, BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

**Absents représentés :** FAUQUEMBERGUE Damien représenté par MASSAMBA MA  
NKOUSSOU Freddy, ARMAND Joel représenté par ENGELRIC-BERRUET Denyse.

**Absente :** BELLOTO Patricia.

**Secrétaire de séance :** FOUCAULT Jacqueline.



**Délibération n° 2024 42 – NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE**

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités  
Territoriales.

Considérant que la commune souhaite changer la nomination d'une nouvelle rue. La commune a fait appel à  
l'association Peintarel et Patrimoine.

Cette nouvelle nomination de rue nécessite un vote du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle nomination et d'autoriser Monsieur Le  
Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur CAILLAULT).

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

**DE PROCEDER** à la dénomination « Rue du Clos de la Prévôté ».

**ARTICLE 2 :**

**DE VALIDER** à la dénomination « Rue du Clos de la Prévôté ».

**ARTICLE 3 :**

**DE CHARGER** Monsieur Le Maire d'informer les différents organismes de cette nouvelle dénomination de rue.

**ARTICLE 4 :**

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Aymeric PÉPION

Le 29/05/2024

Le Maire,

PÉPION Aymeric



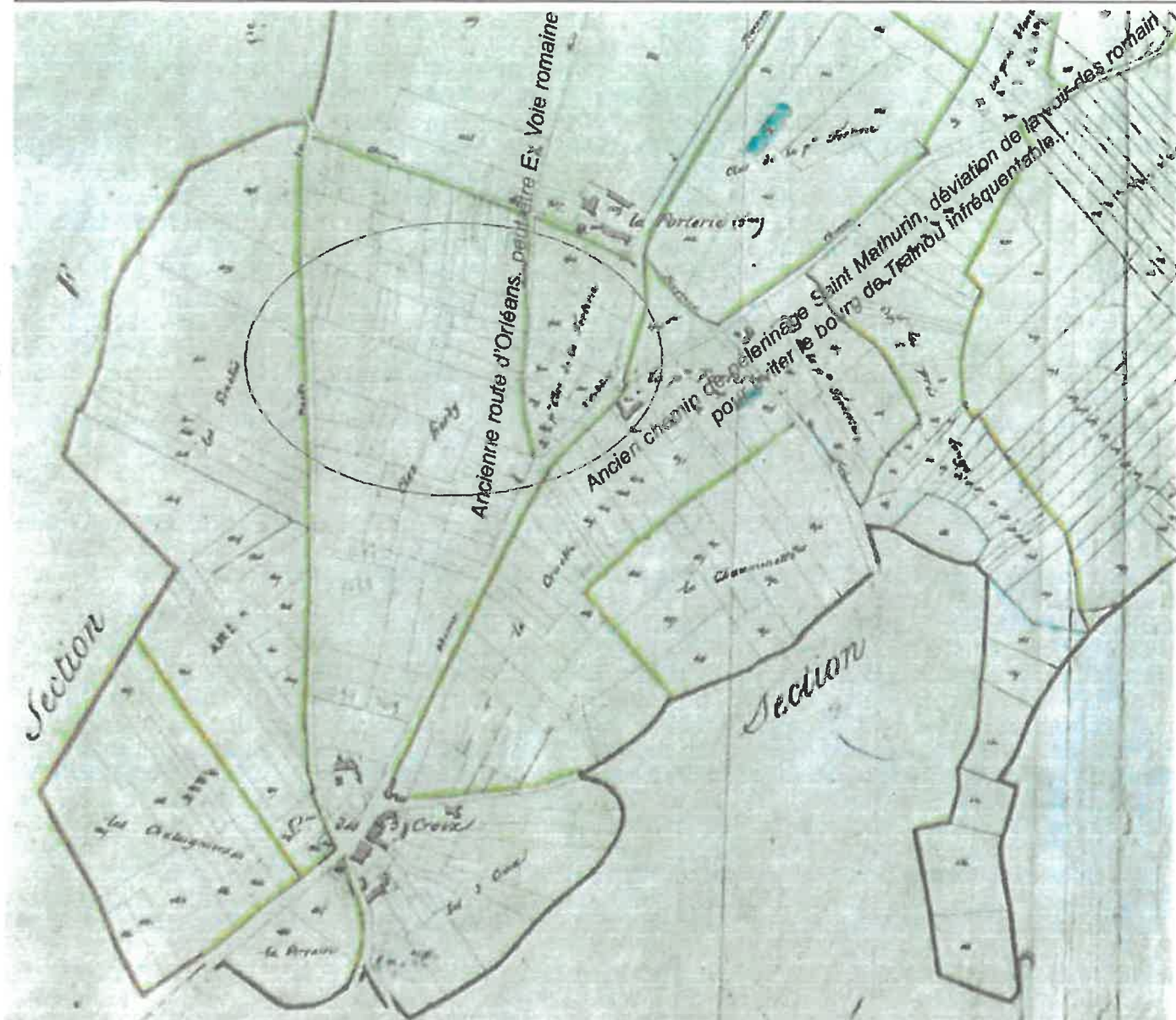
La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Foucault', written over the text 'La secrétaire de séance'.

FOUCAULT Jacqueline

# Trainou *Quartier de la prévôté*

Recherche d'un nom de rue pour un lotissement, sur les bases historiques du lieu...



L'administration de Trainou fut confiée, depuis l'époque médiévale, aux chanoines de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans : Ils nommèrent donc un prévôt (gendarme) en charge de faire la justice et de récupérer les impôts à remettre aux chanoines (voir les chartes des rois Louis VI le Gros, 1113, Philippe-Auguste, 1201). Cette juridiction du chapitre de Trainou daterait des années 1200 d'après Jean-de-Saint-Michel évêque d'Orléans (écrit de 1430).

Le prévôt de Trainou possédait un sceau et était rémunéré 4 livres parisis par an. Il était aussi fermier, le chanoine Brûlé, prévôt, avait acquis le fermage de la Forterie en 1490 moyennant 156 livres parisis. Ce prévôt y rendait la justice, les audiences avaient lieu tous les jeudis matin, les détentions et exécutions avaient lieu dans le quartier de la Gervaise (situation actuelle incorrecte) où se situaient des bâtiments accompagnés d'une chapelle destinée aux condamnés... (une croix subsiste encore dans un terrain privé).

Ce régime a perduré jusqu'à la Révolution...

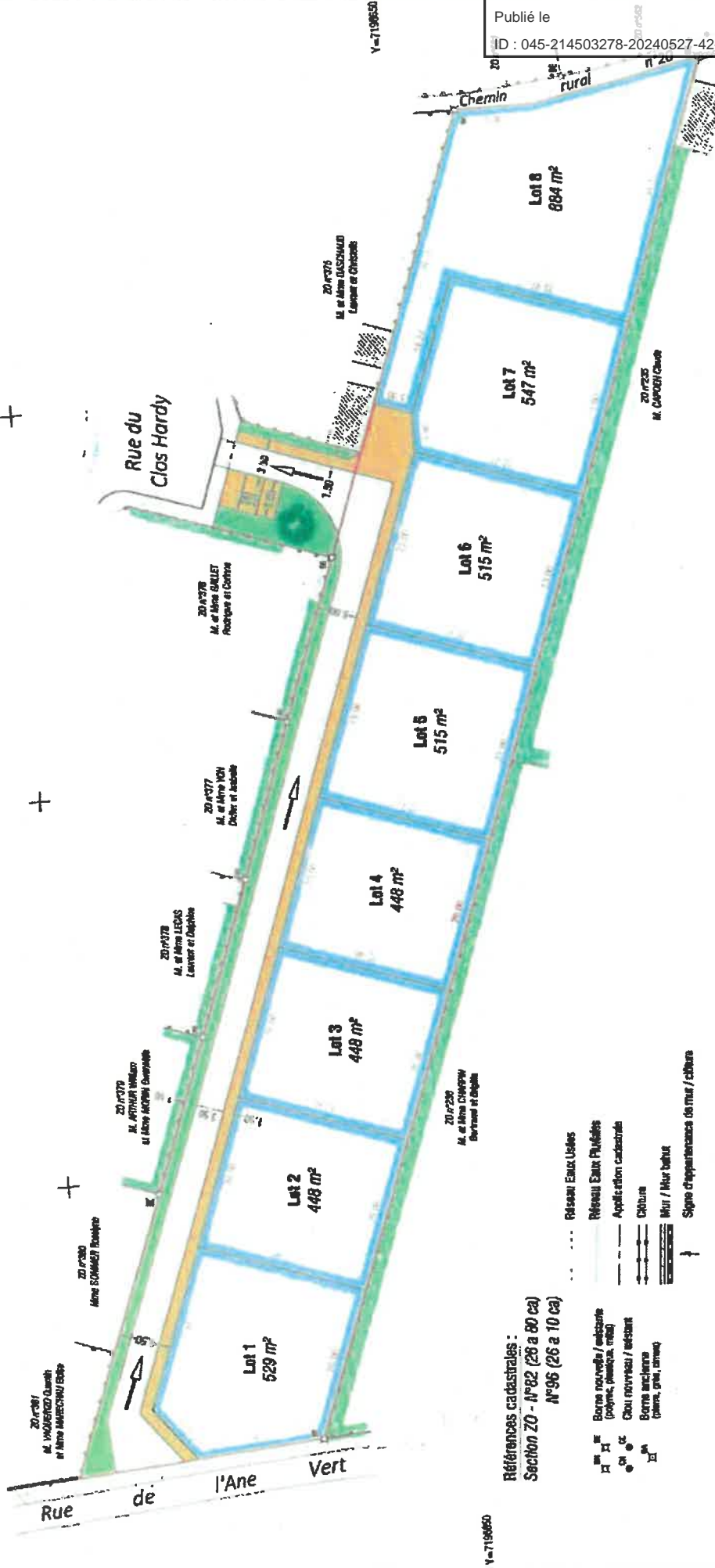
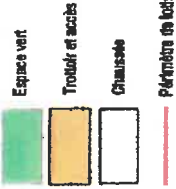
Liste des prévôts trianiens : 1600 Chastinat - 1658 Garnier - 1665 Delile - 1667 Guette - 1681 Sergent - 1701 Boylet de Perpignan - 1715 Lefèvre - 1724 Coupe - 1739 Parisis de la Bergère - 1765 Deguyenne - 1771 Degouillons... La plupart des prévôts sont des chanoines ou des hommes d'église...

Département du LOIRET  
Commune de TRAINOU  
Rue de l'Ane Vert

**PROJET DE COMPOSITION N°3**

Lévy affiché le 15 novembre 2023

Plan dressé à partir des brèves approuvées de  
dossés, sous réserve de la validation du  
procès-verbal de bornage et de l'annexe d'alignement.



Références cadastrales :  
Section Z0 - N°82 (26 a 80 ca)  
N°96 (26 a 10 ca)



Nicolas CIMADELLA  
Géomètre-Expert ETP  
101, avenue de Saint-Martin - 45100 ORLÉANS  
Tél : 02.38.44.46.18 Mail : ncu@ngeo-expert.fr

NOTA : Aucune mission de détection de réseaux enterrés n'a été réalisée.  
La responsabilité du cabinet ne pourra être engagée en cas de découverte de réseaux souterrains à déplacer ou devant être l'objet de servitudes de tréfonds.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
Publié le  
ID : 045-214503278-20240527-42-DE

Berger  
Levrault  
Echelle : 1/500  
Date : 27/11/2022  
Dessiné : 2023\_P101

NOTA : Planimétrie rattachée au système RGFS93 - CG-48

X=1632850

Y=7190700

Y=7190650

X=1632800

X=1632550

X=1632500

Y=1632580

Y=1632500

